

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1049

20 mai 2009

SOMMAIRE

Accendo Capital Managers S.à r.l.	50344	Lidinam Société Holding S.A. Luxembourg	50348
Agria Benelux S.à r.l.	50341	LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l.	50318
Aménagement Intérieur S.A.	50345	LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l.	50313
Arcus SA	50347	medienfabrik luxembourg s.a.	50350
Arma Ingénierie International S.A.	50342	Myra S.à r.l.	50348
Blue Sparkle S.à r.l.	50331	O.B.B. Portsmouth S.A.	50331
Bureau d'Architecture Jean-Luc Lambert		O.B.B. Realinvest (Europe) S.A.	50330
S.à r.l.	50344	O.B.B. Realinvest (France) S.A.	50330
Café & Factory Luxembourg S.A.	50342	O.B.B. Wembley S.A.	50321
Citibank International plc (Luxembourg		Palace Invest S.à r.l.	50349
Branch)	50346	PBLux 1 S.A.	50306
Controlgroup S.A.	50321	Royale Neuve I S.A.	50311
Convergenza S.C.A.	50348	Royale Neuve I S.A.	50315
Copaco S.à r.l.	50341	Ruban Bleu Holding S.A.	50339
Danko Investment S.A.	50348	Sbull International S.A.	50350
Dano S.A.	50311	S.L. Invest S.à r.l.	50344
Dreier S.à r.l.	50339	Société Civile Immobilière BC Investors	50340
Ecole de Danse Mireille Roulling S.à r.l.		SOPRAWA, société civile	50316
(anc. Annette Kohner)	50330	Square Holdings S.à r.l.	50324
Emma S.A.	50349	Stockage Industriel Invest Holding S.A. ..	50351
Entreprise Mendes Americo, s.à r.l.	50341	Stockage Industriel Invest Holding S.A. ..	50342
Eurasia Credit Card Funding I S.A.	50348	Store Invest S.A.	50346
Europa Park Gemeinschaften S.A.	50306	Tailored Financing and Consulting Service	
Europarc Kerpen B1-B2 S.A.	50331	Group S.à r.l.	50351
EURO-POSTE Management Company ...	50317	Tailored Service Holding S.A.	50350
Exa S.à r.l.	50346	Talk finance S.à r.l.	50349
Finance Investors S.A.	50320	Tech Age	50349
F.S.W. s.à r.l.	50345	Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxem-	
Glischke Bedachungen Sàrl	50347	bourg) S.à r.l.	50352
Happy Baby S.à r.l.	50344	Value Secondary Investments SICAR	
House Impex S.A.	50352	(S.C.A.)	50349
House Impex S.A.	50347	Wallaby Participations S.A.	50351
Immobilière Julien Vesque S.A.	50345	Wata SA	50342
Inter-Concept Electro S.à r.l.	50341	Whereland Real Estate S.A.	50351
Isomontage S.A.	50345		
Jardinier-Paysagiste Lemmer S.à r.l.	50345		
LFG London Financial Group S.A.	50350		

Europa Park Gemeinschaften S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6-8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 13.544.

En date du 13 juin 2008, Madame Michelle Claire Lucie JACOBS, née le 8 mars 1947 à Charleroi (Belgique), demeurant à 8, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, a été nommée administrateur, avec pouvoir de signature conjointe avec un autre administrateur.

En date du 13 juin 2008, Monsieur Graham FAIRFAX-JONES a démissionné en sa qualité de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

En date du 13 juin 2008, Monsieur Jean-Paul VANDENDRIESSCHE, né le 7 septembre 1956 à Kortrijk/Courtrai (Belgique), demeurant à 8, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, a été nommé nouveau commissaire aux comptes.

En date du 22 août 2008, Monsieur Marc FIEDLER a démissionné en sa qualité d'administrateur.

Luxembourg-Dommeldange, le 23 avril 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société EUROPA PARK GEMEINSCHAFTEN S.A.

Enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 5 mai 2009. Référence: LSO-DE00418. Reçu quatorze euros (EUR 14,-). Droit d'Enregistrement: 12,-; Droit de timbre: 2,-; 14,-.

Le Receveur (signé).

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009057859/220/25.

(090067152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

PBLux 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 146.025.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

PARIS-BRUXELLES CAPITAL PARTNERS SAS, une société par action simplifiée de droit français, ayant son siège social à F-75008 Paris, 102, Avenue des Champs-Élysées, inscrite au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 509.116.562, ici représenté par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 16 avril 2009.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de PBLux 1 S.A. (la Société) qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera régie également par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la Loi sur les Sociétés) ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant partout

autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La société pourra librement céder ses biens aux conditions établies par le conseil d'administration de la Société, à condition cependant que ces biens soient liés à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société, et ces biens pourront seulement être cédés selon les conditions établies par les résolutions du conseil d'administration créant ce Compartiment ou ces Compartiments, telles que modifiées de temps en temps.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra toutes les informations prévues à l'Article 39 de la Loi sur les Sociétés. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre peuvent être délivrés et signés par deux administrateurs. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit de propriété sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à l'égard de la Société.

Art. 7. Compartiments. Le conseil d'administration de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le "Compartiment" ou les "Compartiments"). Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront liantes vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions. Entre les actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des actionnaires et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces actionnaires et créanciers. Les créanciers et actionnaires de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment. Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

Art. 8. Pouvoirs des assemblées générales. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 9. Assemblées générales d'/des actionnaire(s). L'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le

Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de Loi, requérir l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Commune indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

Chaque fois que l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation. En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Tout actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale de l'/des Actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 10. Administrateurs(s). En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s). Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis

des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 12. Pouvoirs du/des administrateur(s). L'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration. Ces personnes pourront être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société. La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère, selon lesquels la société mentionnée ci-dessus ou toute autre société ayant été préalablement approuvée fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet; suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sera sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil d'administration de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée. Ces contrats de gestion ou de conseil seront conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments de la Société.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Pouvoir de signature. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 14. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 15. Auditeurs. Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Profits. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment

comme suit: Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique courante. L'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun de ces comptes sera distribué comme dividendes aux actions du Compartiment correspondant.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 5 des présents statuts. Le surplus des profits annuels sera distribué comme dividendes aux actions en conformité avec la Loi sur la Titrisation. Le paiement de distributions se fera aux actionnaires à leurs adresses figurant sur le registre des actionnaires. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le conseil d'administration déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

Art. 18. Liquidation des compartiments. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 7 (Compartiments), chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation par une décision du conseil d'administration de la Société.

Art. 19. Liquidation de la société. La Société pourra être mise en liquidation par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans chaque Compartiment de la Société.

Art. 20. Droit applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société étant ainsi arrêtés, les cent (100) actions de la Société ont été souscrites comme suit: PARIS-BRUXELLES CAPITAL PARTNERS SAS précitée: cent actions (100).

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la Loi sur les Sociétés et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ trois mille euros (EUR 3.000).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
2. Sont nommés administrateurs de la Société:

1) Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, employé privé, né à Haine-Saint-Paul (Belgique) le 22 novembre 1973, demeurant professionnellement au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merli;

2) Madame Teresa GANINO, employée privée, née à Luxembourg le 26 mars 1980, demeurant professionnellement au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl;

3) PARIS-BRUXELLES CAPITAL PARTNERS SAS, une société par action simplifiée de droit français, ayant son siège social à F-75008 Paris, 102, Avenue des Champs-Élysées, inscrite au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 509.116.562, ayant comme représentant permanent Monsieur David BENAMOU, administrateur de sociétés, né à Le Chesnay le 31 mai 1973, demeurant à 20, rue du Boccador, à F-75008 Paris (France).

3. Le mandat de l'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes en 2014.

4. Le siège social de la Société est établi à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fr. Cipolletti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16592. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009058327/220/276.

(090067943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Royale Neuve I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 117.226.

Extract of resolution of the Board of Directors on 16th April 2009 - 5.00 p.m.

The Board of Directors resolves to elect Mr Yvan JUCHEM as Chairman of the Company.

For the Board of Directors

Signature / Signature

Director / Director

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 16 avril 2009

Le Conseil d'Administration décide de nommer M. Yvan JUCHEM, Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009057924/17.

(090067527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Dano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.673.

L'an deux mille neuf, le quatre mai.

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DANO S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, Avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 72.673, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 54 du 17 janvier 2000. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 20 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 824 du 10 novembre 2000, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 522 du 1^{er} mars 2008 et en date du 21 juillet 2008, publié au Mémorial C, numéro 2146 du 4 septembre 2008.

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Mademoiselle Sandrine LANCUENTRE, secrétaire juridique, demeurant à Reims (France).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé privé, demeurant à Pétange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Teresa MILAN, employée privée, demeurant à Terville (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. - Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les MILLE (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social de CINQUANTE MILLE (50.000) EUROS, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

3.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société,
- 2) Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs,
- 3) Décharge aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer Monsieur Michel SOUTIRAN, demeurant à L-1149 Luxembourg, 305, rue des Sept Arpens, comme liquidateur de la société.

L'assemblée générale décide de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé et mandaté d'accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité pour des opérations spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale accorde décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes distinctement à chacun d'eux et sans réserve pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lancuentre, C. Noel, T. Milan, Frieders

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 mai 2009. Relation: LAC/2009/16972. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009058373/212/66.

(090067925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.717.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.145.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 28 April 2009,

AND

Shining Nova 5 Holding, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 24 April 2009,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 142.145, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx dated 25 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2577 of 22 October 2008, amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 15 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, on 16 January 2009, under N° 104.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,771,500.- by an amount of EUR 54,125.- to an amount of EUR 1,717,375.- by the cancellation of 433 ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125.- each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,771,500.- (one million seven hundred seventy-one thousand five hundred euro) represented by 14,171 (fourteen thousand one hundred seventy-one) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR 54,125.- (fifty-four thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 1,717,375.- (one million seven hundred seventeen thousand three hundred seventy-five euro) by way of the cancellation of 433 (four hundred thirty-three) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each.

As a consequence of the share capital reduction, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 13,738 (thirteen thousand seven hundred thirty-eight) ordinary shares and Shining Nova 5 Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,717,375.- (one million seven hundred seventeen thousand three hundred seventy-five euro), represented by 13,738 (thirteen thousand seven hundred thirty-eight) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 avril 2009,

ET

Shining Nova 5 Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 24 avril 2009,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.145, constituée selon acte de Maître Henri Hellinckx du 25 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2577 du 22 octobre 2008, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 16 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 16 janvier 2009, sous le numéro 104.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.771.500.- par un montant de EUR 54.125.- à un montant de EUR 1.717.375.- par voie d'annulation de 433 parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125.- chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.771.500.- (un million sept cent soixante et onze mille cinq cents euros) représenté par 14.171 (quatorze mille cent soixante et onze) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une réduction de EUR 54.125.- (cinquante-quatre mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 1.717.375.- (un million sept cent dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'annulation de 433 (quatre cent trente-trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 13.738 (treize mille sept cent trente-huit) parts sociales ordinaires et Shining Nova 5 Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les associés de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.717.375.- (un million sept cent dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 13.738 (treize mille sept cent trente-huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125.-(cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2009. LAC/2009/17052. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009058347/5770/123.

(090067770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Royale Neuve I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 117.226.

—
*Extract of the minutes of the Annual General
Meeting of Shareholders held on April 16, 2009 at 3.00 p.m.*

Resolution

The Annual General Meeting of Shareholders decides to re-elect Mr Noël DIDIER, Mr Eric BERG and Mr Yvan JUCHEM, as Directors of the Company.

The Annual General Meeting of Shareholders decides to re-elect PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., Luxembourg as Statutory Auditor of the Company.

The mandate of the Directors and the Statutory Auditor of the Company will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders, which will approve the accounts for the year ended December 31, 2009.

Certified copy
ROYALE NEUVE I S.A.
Signature / Signature
Director / Director

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale
Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 16 avril 2009*

Résolutions

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Noël DIDIER, M. Yvan JUCHEM et M. Eric BERG en tant qu'administrateurs.

L'Assemblée Générale annuelle décide de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l., Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes de la société.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes pour l'année clôturée au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme
ROYALE NEUVE I S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009057922/33.

(090067527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

SOPRAWA, société civile, Société Civile.

Siège social: L-8806 Rambrouch, 33, rue de Schwiedelbrouch.

R.C.S. Luxembourg E 2.465.

Im Jahre zweitausendneun, am sechszwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex WEBER, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen.

SIND ERSCHIENEN:

1.- Frau Catherine genannt Rina SCHEECK, Landwirtin, geboren in Redingen/Attert am 7. Oktober 1954, Ehegattin von Herrn Alphonse Blaise, zu L-8806 Rambrouch, 33, rue de Schwiedelbrouch wohnend,

Inhaberin von eintausendsiebenhundertsiebenundvierzig (1.747) Anteilen der Gesellschaft "SOPRAWA, société civile".

2.- Herr Marc BLAISE, Landwirt, geboren in Luxemburg am 14. November 1975, ledig, zu L-8806 Rambrouch, 33, rue de Schwiedelbrouch wohnend,

Inhaber von dreitausendzweihundertvierundvierzig (3.244) Anteilen der Gesellschaft "SOPRAWA, société civile".

3.- Herr Armand WAGNER, Landwirt, geboren in Luxemburg am 27. September 1964, ledig, zu L-8838 Wahl, 1, rue des Champs wohnend,

Inhaber von zweihundertfünfzig (250) Anteilen der Gesellschaft "SOPRAWA, société civile".

4.- Herr Alphonse SCHUSTER, Landwirt, geboren in Grosbous am 25. November 1954, Ehegatte von Frau Marie-Anne Schaltz, zu L-9155 Grosbous, 25, rue de Mersch wohnend.

Frau Rina SCHEECK, Herr Marc BLAISE und Herr Armand WAGNER, die sub 1.-) bis 3.-) vorbenannten Komparenten, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der zivilrechtlichen Gesellschaft "SOPRAWA, société civile", mit Sitz zu L-8806 Rambrouch, 33, rue de Schwiedelbrouch, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. Dezember 1996, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 150 vom 27. März 1997, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den zu Rambrouch residierenden Notar Léonie GRETHEN am 16. Oktober 2008, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 2962 vom 15. Dezember 2008 und abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorbenannten Notar Léonie GRETHEN am 18. Dezember 2008, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 273 vom 7. Februar 2009, eingetragen im RCSL unter Nummer E 2465,

sowie Herr Alphonse SCHUSTER, der sub 4.-) vorbenannte Komparent, ersuchten den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird um siebentausendachthundertzwei-unddreissig Euro (€ 7.832,00) erhöht, um es von seinem jetzigen Betrag von einhundertzweitausendsechshundertsiebenundvierzig Euro siebenund-neunzig Cent (€ 102.647,97) auf einhundertzehntausendvierhundert-neunundsiebzig Euro siebenundneunzig Cent (€ 110.479,97) zu bringen durch die Schaffung von vierhundert (400) neuen Gesellschaftsanteilen.

Zeichnung und Einzahlung

Die vierhundert (400) neuen Gesellschaftsanteile wurden durch den sub 4.-) vorbenannten Komparenten Herrn Alphonse SCHUSTER gezeichnet und eingezahlt durch das Einbringen in die Gesellschaft von sechszwanzig (36) Stück Vieh, abgeschätzt auf siebentausendacht-hundertzweiunddreissig Euro (€ 7.832,00), was hiermit durch die anderen Gesellschafter ausdrücklich angenommen wird.

Zweiter Beschluss

Aufgrund der vorerwähnten Erhöhung des Gesellschaftskapitals wird Artikel 4 der Statuten der Gesellschaft wie folgt abgeändert:

 " **Art. 4.** Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt einhundertzehntausend-vierhundertneunundsiebzig Euro siebenundneunzig Cent (€ 110.479,97) und ist eingeteilt in fünftausendsechshunderteinundvierzig (5.641) Gesellschaftsanteile, welche den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt sind:

1) Frau Catherine genannt Rina SCHEECK, Landwirtin, Ehegattin von Herrn Alphonse Blaise, zu Rambrouch wohnend, eintausendsieben-hundertsiebenundvierzig Gesellschaftsanteile.	1.747
2) Herr Marc BLAISE, Landwirt, ledig, zu Rambrouch wohnend, dreitausendzweihundertvierundvierzig Gesellschaftsanteile.	3.244
3) Herr Armand WAGNER, Landwirt, ledig, zu Wahl wohnend, zweihundertfünfzig Gesellschaftsanteile.	250
4) Herr Alphonse SCHUSTER, Landwirt, Ehegatte von Frau Marie-Anne Schaltz, zu Grosbous wohnend, vierhundert Gesellschaftsanteile.	400
Total: fünftausendsechshunderteinundvierzig Gesellschaftsanteile.	5.641

Das Gesellschaftskapital kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter erhöht oder herabgesetzt werden."

50317

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft anlässlich dieser Urkunde anfallen, werden abgeschätzt auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro (€ 750,00).

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube. Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: SCHEECK, BLAISE, WAGNER, SCHUSTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 02 avril 2009. Relation: CAP/2009/1081. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 23. April 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009058340/236/68.

(090068039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

EURO-POSTE Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 87.824.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société en date du 8 avril 2009

Nominations statutaires

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

- M. Jean-Luc ENGUEHARD, président
- M. Jean-Claude FINCK
- M. Bruno JULIEN

L'Assemblée Générale désigne "MAZARS" en tant que réviseur d'entreprises de "Euro-Poste Management Company S.A." et du fonds "Euro-Poste" pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2009.

Pour EURO-POSTE MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg

Signatures

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société en date du 8 avril 2009

Profit and Loss allocation

The meeting, after having inspected the annual statement of accounts on the 31st of December, 2008 and the profit and loss account on the 31st of December, 2008, approves their contents and establishes the net profit on 31st of December, 2008, being EUR 225,066.- which will be attributed as follows:

- Amount carried forward	225,066.- EUR
	225,066.- EUR

Statutory appointments

The mandates of the Board members coming to the end at the present Annual General Meeting of Shareholders, the Ordinary General Meeting decides to renew the mandates of the following Board Members until the Ordinary General Meeting to be held in 2010.

- Mr Jean-Luc ENGUEHARD, chairman
- Mr Jean-Claude FINCK
- Mr Bruno JULIEN

The meeting decides to designate "MAZARS" as auditor of "Euro-Poste Management Company S.A." and of the fund "Euro-Poste" for the revision of the exercise closing December 31, 2009.

Pour EURO-POSTE MANAGEMENT COMPANY S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009058461/1122/40.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00171. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.267.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.340.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 28 April 2009,

AND

Shining Nova 4 Holding, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 24 April 2009,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "LSF Shining Nova 4 Investments S.à.r.l." (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.340, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Martine Schaeffer dated 19 December 2007, published with Mémorial C, Recueil Sociétés et Association under number 358 on 12 February 2008, that has been amended since and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 15 December 2008, published with Mémorial C, Recueil Sociétés et Association under number 93 on 15 January 2009.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,324,250.- by an amount of EUR 56,375.- to an amount of EUR 1,267,875.- by the cancellation of 451 ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125.- each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,324,250.- (one million three hundred twenty-four thousand two hundred fifty euro) represented by 10,593 (ten thousand five hundred and ninety-three) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR 56,375.- (fifty-six thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 1,267,875.- (one million two hundred sixty-seven thousand eight hundred seventy-five euro) by way of the cancellation of 451 (four hundred fifty-one) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each.

As a consequence of the share capital decrease, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 10,142 (ten thousand one hundred forty-two) ordinary shares and Shining Nova 4 Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,267,875.- (one million two hundred sixty-seven thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 10,142 (ten thousand one hundred forty-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg,

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Mr Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 avril 2009,

ET

Shining Nova 4 Holding, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, représentée par Mr Takehisa Tei,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 24 avril 2009,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "LSF Shining Nova 4 Investments S.à r.l." (la Société), société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.340 ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Martine Schaeffer du 19 décembre 2007, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 358 le 12 février 2008, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer daté du 15 décembre 2008, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 93 le 15 janvier 2009.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.324.250.- par un montant de EUR 56.375.- à un montant de EUR 1.267.875.- par voie d'annulation de 451 parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125.- chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.324.250.- (un million trois cent vingt-quatre mille deux cent cinquante euros) représenté par 10.593 (dix mille cinq cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une réduction de EUR 56.375.- (cinquante-six mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 1.267.875.- (un million deux cent soixante-sept mille huit cent soixante-quinze euros) par voie d'annulation de 451 (quatre cent cinquante et une) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 10.142 (dix mille cent quarante-deux) parts sociales ordinaires et Shining Nova 4 Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.267.875.- (un million deux cent soixante-sept mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 10.142 (dix mille cent quarante-deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2009. LAC/2009/17053. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009058348/5770/123.

(090067755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Finance Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.989.

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur et de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FINANCE INVESTORS S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en vertu d'un procès-verbal du conseil d'administration du 24 mars 2009, dont un extrait, signé "ne varietur" par la comparante et le notaire, restera annexé au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société anonyme FINANCE INVESTORS S.A. fut constituée en date du 31 juillet 2008 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2545 du 17 octobre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 141989, dont le capital social intégralement libéré est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

L'article cinq, alinéas trois à huit des statuts stipule que:

"Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 25.000.000 (vingt-cinq millions d'euros) qui sera représenté par 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 juillet 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article."

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 24 mars 2009, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de EUR 500.000 (cinq cent mille euros)

pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.000.000 (un million d'euros) à EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros),

par l'émission de 50.000 (cinquante mille) actions nouvelles de EUR 10 (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

IV.- L'augmentation de capital a été libérée intégralement par un versement en espèces de sorte que la somme de EUR 500.000 (cinq cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

V.- A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) représenté par 150.000 (cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à EUR 1.717,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. M. TONELLI, C. GRUNDHEBER, V. BARAVINI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 3 avril 2009, LAC/2009/13273: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009058368/208/69.

(090067781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

O.B.B. Wembley S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 116.343.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation avec effet immédiat au jour de la présente du siège de votre société jusqu'à ce jour établie en mon étude, soit au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2009.

Me Alain LORANG.

Référence de publication: 2009058522/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00583. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Controlgroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 143.847.

L'an deux mil neuf, le neuf avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "CONTROL-GROUP S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le n°143.847,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 décembre 2008, publié au Mémorial C n° 174 du 27 janvier 2009, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 25 février 2009, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Mme Concetta DEMARINIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Le président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé prié, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mr Marco STERZI, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

La présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Increase of the capital subscribed of 547.200,00 Eur in order to bring it from its actual amount of 964.330,00 Eur up to 1.511.530,00 Eur by the creation and issue of 547.200 new shares, with a par value of 1,00 Eur each, with the same rights and advantages of the existing shares

2. Prorata of the shares hold, subscription and full payment of the so issue new shares by every shareholder, by means of contribution in kind of 21.888 shares in Controlfida Management Company Ltd, with Registered office in George's Court, 54-62 Townsend Street, Dublin 2, Ireland, basing on an independent auditor report;

3. Subsequent amendment of the article 5 of the Articles of association;

4. Authorization to the board of directors to the purchase on behalf of the company and from the founders of the company of 124.032 shares in Controlfida Management Company Ltd on the basis an authorized report in compliance with the article 26-2 of the company law;

5. Miscellaneous.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 547.200 (cinq cent quarante-sept mille deux cents Euro),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de son montant actuel de EUR 964.330 (neuf cent soixante-quatre mille trois cent trente Euros) à EUR 1.511.530 (un million cinq cent onze mille cinq cent trente Euros)

par la création de 547.200 (cinq cent quarante-sept mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

à souscrire et à libérer intégralement par les actuels actionnaires de la société ci-après désigné, au prorata des actions actuellement détenues. par l'apport en nature de 21.888 actions de la société de droit irlandais dénommée "Controlfida Management Company Ltd", ayant son siège social à George's Court, 54-62 Townsend Street, Dublin 2, Irlande,

apport évalué à EUR 547.200 (cinq cent quarante sept mille deux cents Euros), évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises.

Souscription - Libération

1. Alors est intervenue Mme Concetta DEMARINIS, préqualifiée, agissant en sa qualité de mandataire de la société FINSCUDO S.A., avec siège social à Panama, Plaza 2000 Building, 50th Street, République de Panama,

en vertu d'une procuration donnée le 12 mars 2009

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 86.725 actions nouvelles, pour un montant de EUR 86.725,00

moyennant apport de 3.469 actions représentatives du capital social de la société de droit irlandais dénommée "Controlfida Management Company Ltd", ayant son siège social à George's Court, 54-62 Townsend Street, Dublin 2, Irlande, lequel apport est évalué à au moins EUR 86.725,00

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport dont question ci-après.

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription de 86.725 actions nouvelles par le susdit souscripteur.

2. Alors est intervenue Mme Concetta DEMARINIS, préqualifiée, agissant en sa qualité de mandataire de la société GREENLAW Ltd, avec siège social à International House, Castle Hill, Victoria Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4RB, en vertu d'une procuration donnée le 18 mars 2009

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 34.525 actions nouvelles, pour un montant de EUR 34.525

moyennant apport de 1.381 actions représentatives du capital social de la société de droit irlandais dénommée "Controlfida Management Company Ltd", ayant son siège social à George's Court, 54-62 Townsend Street, Dublin 2, Irlande, lequel apport est évalué à au moins EUR 34.525,00

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport dont question ci-après.

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription de 34.525 actions nouvelles par le susdit souscripteur.

3. Alors est intervenue Mme Concetta DEMARINIS, préqualifiée, agissant en sa qualité de mandataire de la société REDAI HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration donnée le 16 mars 2009

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 212.975 actions nouvelles, pour un montant de EUR 212.975,00

moyennant apport de 8.519 actions représentatives du capital social de la société de droit irlandais dénommée "Controlfida Management Company Ltd", ayant son siège social à George's Court, 54-62 Townsend Street, Dublin 2, Irlande, lequel apport est évalué à au moins EUR 212.975,00

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport dont question ci-après.

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription de 212.975 actions nouvelles par le susdit souscripteur.

4. Alors est intervenue Mme Concetta DEMARINIS, préqualifiée, agissant en sa qualité de mandataire de la société SEVERLAND Sàrl, avec siège social à Luxembourg, 18, Avenue de la Porte Neuve, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2009

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 212.975 actions nouvelles, pour un montant de EUR 212.975,00

moyennant apport de 8.519 actions représentatives du capital social de la société de droit irlandais dénommée "Controlfida Management Company Ltd", ayant son siège social à George's Court, 54-62 Townsend Street, Dublin 2, Irlande, lequel apport est évalué à au moins EUR 212.975,00

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription de 212.975 actions nouvelles par le susdit souscripteur

Les susdits apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION, Réviseurs d'Entreprises, avec siège social à 15 rue des Carrefours L-8124 Bridel,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind represented by 21888 (twenty-one thousand eight hundred and eighty-eight) shares of Controlfida Management Company Limited contributed to the Company, is not at least equal to the number and the aggregate par value of the shares of the Company to be issued.

Lequel rapport, daté du 8 avril 2009, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

La preuve du transfert des actions de "Controlfida Management Company Ltd" à la société "Controlgroup S.A." a été rapportée au notaire instrumentant par certificat bancaire et un stock transfer form.

Suite aux apports qui précèdent, la société "Controlgroup S.A." détient 13,68 % du capital social de la susdite société "Controlfida Management Company Ltd"..

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 5 des statuts, version française et traduction anglaise, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version française

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.511.530 (un million cinq cent onze mille cinq cent trente Euros), représenté par 1.511.530 (un million cinq cent onze mille cinq cent trente) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro).

Le capital souscrit de la société peuvent être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions

Traduction anglaise

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 1,511,530 (one million five hundred and eleven thousand five hundred and thirty Euros), represented by 1,511,530 (one million five hundred and eleven thousand five hundred and thirty) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid in.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires autorise le conseil d'administration à acquérir, pour compte de la société sur les fondateurs de la société, 124.032 actions de la susdite société "Controlfida Management Company Ltd", sur le vu d'un rapport établi conformément aux dispositions de l'article 26-2 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport conclut comme suit:

Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the assets purchased from founders and shareholders of the company, consisting in one hundred and twenty four thousand and thirty-two (124 032) shares in Controlfida (Suisse) SA, is not at least equal to the purchased price of EUR 3 100 800 agreed by the Board.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les membres du bureau de la présente assemblée l'ont requis de documenter la modification de l'article 5 des statuts en langue française, suivi d'une traduction anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et la traduction anglaise, le texte français fera foi

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 2.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, G. SADDI, M. STERZI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 avril 2009, LAC/2009/15163: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009058371/208/159.

(090067903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Square Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.664.250,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.481.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of March.

Before Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Square Holdings S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary on 9 March 2006 published in the Mémorial C number 1185 of 19 June 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce

and Companies, Section B, under number 115.481. The articles of incorporation have been amended for the last time on 30 May 2006 following a deed of the undersigned notary and published in the Mémorial C number 1655 of 1 September 2006.

The extraordinary general meeting is declared open at 16.00, with Mrs Benedicte Moens-Coleaux, employee, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Benedicte Moens-Coleaux, prenamed.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mrs Stella LE CRAS, employee, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of six million six hundred fifteen thousand one hundred twenty-five euro (EUR 6,615,125.-) so as to raise it from its current amount of forty-nine thousand one hundred twenty-five euro (EUR 49,125.-) to an amount of six million six hundred sixty-four thousand two hundred fifty euro (EUR 6,664,250.-).

2. To issue fifty-two thousand nine hundred twenty-one (52,921) new class A shares, fifty-two thousand nine hundred twenty-one (52,921) new class B shares, fifty-two thousand nine hundred twenty-one (52,921) new class C shares, fifty-two thousand nine hundred twenty-one (52,921) new class D shares and fifty-two thousand nine hundred twenty-one (52,921) new class E shares, having the rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company.

3. To accept subscription for these newly issued shares and to accept payment in full of such new class A shares, new class B shares, new class C shares, new class D shares and new class E shares by a contribution in kind, together with a share premium of six million three hundred six thousand four hundred forty-four euro and eighty cents (EUR 6,306,444.80).

4. To amend article 7.1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.

5. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six million six hundred fifteen thousand one hundred twenty-five euro (EUR 6,615,125.-) so as to raise it from its current amount of forty-nine thousand one hundred twenty-five euro (EUR 49,125.-) to an amount of six million six hundred sixty-four thousand two hundred fifty euro (EUR 6,664,250.-).

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to issue fifty-two thousand nine hundred twenty-one (52,921) new class A shares, fifty-two thousand nine hundred twenty-one (52,921) new class B shares, fifty-two thousand nine hundred twenty-one (52,921) new class C shares, fifty-two thousand nine hundred twenty-one (52,921) new class D shares and fifty-two thousand nine hundred twenty-one (52,921) new class E shares, having the rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company.

Third resolution

Subscription and payment

(1) Thereupon appeared CVC European Equity IV (AB) Limited, a limited company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461 acting as general partner for and on behalf of acting as General Partner for and on behalf of CVC European Equity Partners IV (A) L.P., a limited partnership formed and organised

under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15604 represented by virtue of proxy given in St. Helier, Jersey on 27 March 2009 and which shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration, declared to subscribe for twenty-seven thousand thirteen (27,013) new class A shares, twenty-seven thousand thirteen (27,013) new class B shares, twenty-seven thousand thirteen (27,013) new class C shares, twenty-seven thousand thirteen (27,013) new class D shares and twenty-seven thousand thirteen (27,013) new class E shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, together with payment of a share premium of three million two hundred eighteen thousand seven hundred ninety-four euro and sixty-five cents (EUR 3,218,794.65) and to make payment in full for such new class A shares, new class B shares, new class C shares, new class D shares and new class E shares by a contribution in kind consisting in receivables held by CVC European Equity Partners IV (A) L.P. against the Company.

The above mentioned contribution represents a value in aggregate amount of six million five hundred ninety-five thousand four hundred nineteen euro and sixty-five cents (EUR 6,595,419.65).

Proof of the ownership by CVC European Equity Partners IV (A) L.P. of the above mentioned contribution has been given.

CVC European Equity Partners IV (A) L.P. declared that the contribution is free of any pledge, lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the contribution to the Company.

(2) Thereupon appeared CVC European Equity IV (AB) Limited, a limited company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461 acting as general partner for and on behalf of acting as General Partner for and on behalf of CVC European Equity Partners IV (B) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15898, represented by virtue of proxy given in St. Helier, Jersey on 27 March 2009 and which shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration, declared to subscribe for twenty-five thousand six hundred forty-two (25,642) new class A shares, twenty-five thousand six hundred forty-two (25,642) new class B shares, twenty-five thousand six hundred forty-two (25,642) new class C shares, twenty-five thousand six hundred forty-two (25,642) new class D shares and twenty-five thousand six hundred forty-two (25,642) new class E shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, together with payment of a share premium of three million fifty-five thousand seven hundred forty-five euro and ninety-six cents (EUR 3,055,745.96) and to make payment in full for such new class A shares, new class B shares, new class C shares, new class D shares and new class E shares by a contribution in kind consisting in receivables held by CVC European Equity Partners IV (B) L.P. against the Company.

The above mentioned contribution represents a value in aggregate amount of six million two hundred sixty thousand nine hundred ninety-five euro and ninety-six cents (EUR 6,260,995.96).

Proof of the ownership by CVC European Equity Partners IV (B) L.P. of the contribution has been given.

CVC European Equity Partners IV (B) L.P. declared that the contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the contribution to the Company.

(3) Then appeared Stichting Administratiekantoor Invest Benelux, a foundation having its registered office at 285, Schiphol Boulevard, NL - 118 BH Luchthaven Schiphol, Amsterdam, the Netherlands and registered with the Kamer van Koophandel of Amsterdam under number 34265003, represented by virtue of proxy given in Amsterdam on 27 March 2009 and which shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration, declared to subscribe for two hundred sixty-six (266) new class A shares, two hundred sixty-six (266) new class B shares, two hundred sixty-six (266) new class C shares, two hundred sixty-six (266) new class D shares and two hundred sixty-six (266) new class E shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, together with payment of a share premium of thirty-one thousand nine hundred four euro and nineteen cents (EUR 31,904.19) and to make payment in full for such new class A shares, new class B shares, new class C shares, new class D shares and new class E shares by a contribution in kind consisting in receivables held by Stichting Administratiekantoor Invest Benelux against the Company.

The above mentioned contribution represents a value in aggregate amount of sixty-five thousand one hundred fifty-four euro and nineteen cents (EUR 65,154.19).

Proof of the ownership by Stichting Administratiekantoor Invest Benelux of the above mentioned contribution has been given.

Stichting Administratiekantoor Invest Benelux declared that the contribution is free of any pledge, lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the contribution to the Company.

The above mentioned subscribers further stated that a report has been drawn up by the directors of the Company wherein the contributions are described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Pursuant to the above retained valuation methodology, the Contribution paid to the Company amounts to twelve million nine hundred twenty-one thousand five hundred sixty-nine euro and eighty cents (EUR 12,921,569.80) and is thus at least equal to the total nominal value of the fifty-two thousand nine hundred twenty-one (52,921) new class A shares, fifty-two thousand nine hundred twenty-one (52,921) new class B shares, fifty-two thousand nine hundred twenty-one (52,921) new class C shares, fifty-two thousand nine hundred twenty-one (52,921) new class D shares and fifty-two thousand nine hundred twenty-one (52,921) new class E shares, having each a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) to be issued by the Company, together with a share premium in an aggregate amount of six million three hundred six thousand four hundred forty-four euro and eighty cents (EUR 6,306,444.80)."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend articles 7.1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 7.1 shall from now on read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at six million six hundred sixty-four thousand two hundred fifty euro (EUR 6,664,250.-) divided into two hundred sixty-six thousand five hundred seventy (266,570) Shares as follows:

Class of Shares	Number of Shares
Class A Shares	fifty-three thousand three hundred fourteen (53,314)
Class B Shares	fifty-three thousand three hundred fourteen (53,314)
Class C Shares	fifty-three thousand three hundred fourteen (53,314)
Class D Shares	fifty-three thousand three hundred fourteen (53,314)
Class E Shares	fifty-three thousand three hundred fourteen (53,314)

All with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per Share are fully subscribed and entirely paid up."

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Square Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné le 9 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1185 du 19 juin 2006 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115.481. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial C sous le numéro 1655 le 1^{er} septembre 2006.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.00 sous la présidence de Mme Benedicte Moens-Coleaux, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Benedicte Moens-Coleaux, précitée.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Mme Stella LE CRAS, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six millions six cent quinze mille cent vingt-cinq euros (EUR 6.615.125,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cent vingt-cinq euros (EUR 49.125,-) à six millions six cent soixante-quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 6.664.250,-).

2. Émission de cinquante-deux mille neuf cent vingt et un (52.921) nouvelles parts sociales de catégorie A, cinquante-deux mille neuf cent vingt et un (52.921) nouvelles parts sociales de catégorie B, cinquante-deux mille neuf cent vingt et

une (52.921) nouvelles parts sociales de catégorie C, cinquante-deux mille neuf cent vingt et une (52.921) nouvelles parts sociales de catégorie D ainsi que cinquante-deux mille neuf cent vingt et une (52.921) nouvelles parts sociales de catégorie E, ayant les droits et privilèges tels qu'établis dans les statuts de la Société.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales de catégorie A, nouvelles parts sociales de catégorie B, nouvelles parts sociales de catégorie C, nouvelles parts sociales de catégorie D et nouvelles parts sociales de catégorie E par un apport en nature, incluant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de six millions trois cent six mille quatre cent quarante-quatre euros et quatre-vingt centimes (EUR 6.306.444,80).

4. Modification de l'article 7.1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédemment proposées.

5. Divers

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions six cent quinze mille cent vingt-cinq euros (EUR 6.615.125,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cent vingt-cinq euros (EUR 49.125) à six millions six cent soixante-quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 6.664.250,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'émettre de cinquante-deux mille neuf cent vingt et une (52.921) nouvelles parts sociales de catégorie A, cinquante-deux mille neuf cent vingt et une (52.921) nouvelles parts sociales de catégorie B, cinquante-deux mille neuf cent vingt et une (52.921) nouvelles parts sociales de catégorie C, cinquante-deux mille neuf cent vingt et une (52.921) nouvelles parts sociales de catégorie D ainsi que cinquante-deux mille neuf cent vingt et une (52.921) nouvelles parts sociales de catégorie E, ayant les droits et privilèges tels qu'établis dans les statuts de la Société.

Troisième résolution

Souscription et Paiement

1. A comparu CVC European Equity Partners IV (AB) Limited, une société à responsabilité limitée établie sous les lois de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St Helier, Jersey JE48PX, Iles de la Manche, inscrite auprès de la Commission Financière de Jersey sous le numéro 89461, agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners IV (A) L.P., ayant son siège social à Walker House, Mary Street, PO Box 908 Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands sous le numéro WK-15604, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2009 à St. Helier, ersey et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement, déclare souscrire vingt-sept mille treize (27.013) nouvelles parts sociales de catégorie A, vingt-sept mille treize (27.013) nouvelles parts sociales de catégorie B, vingt-sept mille treize (27.013) nouvelles parts sociales de catégorie C, vingt-sept mille treize (27.013) nouvelles parts sociales de catégorie D ainsi que vingt-sept mille treize (27.013) nouvelles parts sociales de catégorie E, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, comprenant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois millions deux cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-cinq centimes (EUR 3.218.794,65), par un apport en nature consistant dans l'apport de créances détenues par CVC European Equity Partners IV (A) L.P. envers la Société.

L'apport tel que ci-dessus mentionné représente ainsi une contribution d'un montant global de six millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent dix-neuf euros et soixante-cinq centimes (EUR 6.595.419,65).

La preuve de la propriété de l'apport par CVC European Equity Partners IV (A) L.P.a été rapportée.

CVC European Equity Partners IV (A) a déclaré que l'apport est libre de tout privilège ou gage, selon le cas, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la Société.

(1) A ensuite a comparu CVC European Equity Partners IV (AB) Limited, une société à responsabilité limitée établie sous les lois de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE48PX, Iles de la Manche, inscrite auprès de la Commission Financière de Jersey sous le numéro 89461, agissant en sa qualité de general partner pour et au nom de CVC European Equity Partners IV (B) L.P., ayant son siège social à Walker House, Mary Street, PO Box 908 Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands sous le numéro WK-15898, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2009 à St. Helier, Jersey et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement, déclare souscrire vingt-cinq mille six cent quarante-deux (25.642) nouvelles parts sociales de catégorie A, vingt-cinq mille six cent quarante-deux (25.642) nouvelles parts sociales de catégorie B, vingt-cinq mille six cent quarante-deux (25.642) nouvelles parts sociales de catégorie C, vingt-cinq mille six cent quarante-deux (25.642) nouvelles parts sociales de catégorie D ainsi que vingt-cinq mille six cent quarante-deux (25.642) nouvelles parts sociales de catégorie E, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, comprenant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois millions cinquante-cinq mille sept cent quarante-cinq euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 3.055.745,96), par un apport en nature consistant dans l'apport de créances détenues par CVC European Equity Partners IV (B) L.P. envers la Société.

L'apport tel que ci-dessus mentionné représente ainsi une contribution d'un montant global de six millions deux cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 6.260.995,96).

La preuve de la propriété de l'apport par CVC European Equity Partners IV (B) L.P. a été rapportée.

CVC European Equity Partners IV (B) L.P. a déclaré que l'apport est libre de tout privilège ou gage, selon le cas, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la Société.

(2) A enfin a comparu Stichting Administratiekantoor Invest Benelux, une fondation ayant son siège social à 285, Schiphol Boulevard, NL - 118 BH Luchthaven Schiphol, Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34265003, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2009 à Amsterdam et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement, déclare souscrire deux cent soixante-six (266) nouvelles parts sociales de catégorie A, deux cent soixante-six (266) nouvelles parts sociales de catégorie B, deux cent soixante-six (266) nouvelles parts sociales de catégorie C, deux cent soixante-six (266) nouvelles parts sociales de catégorie D ainsi que deux cent soixante-six (266) nouvelles parts sociales de catégorie E, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, comprenant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trente et un mille neuf cent quatre euros et dix-neuf centimes (EUR 31.904,19), par un apport en nature consistant dans l'apport de créances détenues par Stichting Administratiekantoor Invest Benelux envers la Société.

L'apport tel que ci-dessus mentionné représente ainsi une contribution d'un montant global de soixante-cinq mille cent cinquante-quatre euros et dix-neuf centimes (EUR 65.154,19).

La preuve de la propriété de l'apport par Stichting Administratiekantoor Invest Benelux a été rapportée.

Stichting Administratiekantoor Invest Benelux a déclaré que l'apport est libre de tout privilège ou gage, selon le cas, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la Société.

Les souscripteurs tels que ci-dessus mentionnés ont déclaré qu'un rapport a été établi par les administrateurs de la Société dans lequel les apports sont décrits et évalués (le "Rapport").

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

"Conformément à la méthode d'évaluation telle que ci-dessus retenue, l'Apport contribué à la Société s'élève à un montant de douze millions neuf cent vingt et un mille cinq cent soixante-neuf euros et quatre-vingt centimes (EUR 12.921.569,80) et ainsi correspond au moins au montant total des cinquante-deux mille neuf cent vingt et une (52.921) nouvelles parts sociales de catégorie A, cinquante-deux mille neuf cent vingt et une (52.921) nouvelles parts sociales de catégorie B, cinquante-deux mille neuf cent vingt et une (52.921) nouvelles parts sociales de catégorie C, cinquante-deux mille neuf cent vingt et une (52.921) nouvelles parts sociales de catégorie D ainsi que cinquante-deux mille neuf cent vingt et une (52.921) nouvelles parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à émettre par la Société, ceci comprenant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de six millions trois cent six mille quatre cent quarante-quatre euros et quatre-vingt centimes (EUR 6.306.444,80)".

Le Rapport, qui après avoir été signé "ne varietur" par les Associés, tels que ci-dessus représentés, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article 7.1 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

L'article 7.1 aura dorénavant la teneur suivante:

" **7.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à six millions six cent soixante-quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 6.664.250,-) représenté par deux cent soixante-six mille cinq cent soixante-dix (266.570) Parts Sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, divisé en:

Parts Sociales de Classe A cinquante-trois mille trois cent quatorze (53.314)
 Parts Sociales de Classe B cinquante-trois mille trois cent quatorze (53.314)
 Parts Sociales de Classe C cinquante-trois mille trois cent quatorze (53.314)
 Parts Sociales de Classe D cinquante-trois mille trois cent quatorze (53.314)
 Parts Sociales de Classe E cinquante-trois mille trois cent quatorze (53.314)

Toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), entièrement souscrites et libérées."

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Moens-Coleaux, S. LE CRAS, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 31 mars 2009, LAC/2009/12424: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009058369/208/315.

(090067827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

O.B.B. Realinvest (France) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.720.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation avec effet immédiat au jour de la présente du siège de votre société jusqu'à ce jour établie en mon étude, soit au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2009.

Me Alain LORANG.

Référence de publication: 2009058523/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00575. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Ecole de Danse Mireille Roulling S.à r.l. (anc. Annette Kohner), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 46, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 81.870.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/05/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009058689/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08722. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

O.B.B. Realinvest (Europe) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.911.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation avec effet immédiat au jour de la présente du siège de votre société jusqu'à ce jour établie en mon étude, soit au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Pour faire valoir ce que de droit.
Fait à Luxembourg, le 28 avril 2009.

Me Alain LORANG.

Référence de publication: 2009058524/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00570. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

O.B.B. Portsmouth S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.613.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation avec effet immédiat au jour de la présente du siège de votre société jusqu'à ce jour établie en mon étude, soit au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Pour faire valoir ce que de droit.
Fait à Luxembourg, le 28 avril 2009.

Me Alain LORANG.

Référence de publication: 2009058525/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00567. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Europarc Kerpen B1-B2 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.730.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation avec effet immédiat au jour de la présente du siège de votre société jusqu'à ce jour établie en mon étude, soit au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2009.
Pour faire valoir ce que de droit
Me Alain LORANG

Référence de publication: 2009058526/1268/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00557. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Blue Sparkle S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.008.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-sixth of March.
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 9903,

AND

CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504,

Hereby represented by Miss Caroline Ronfort, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy/proxies established on 25 March 2009.

The said proxy/proxies, signed "ne varietur" by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party/parties, represented as stated hereabove, has/have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10

th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Blue Sparkle S.à.r.l".

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (euro one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.**7.1 - Appointment and Removal**

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the twelfth day of the month of June, at 3 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal Year - Annual Accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses; amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of Articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2009.

Subscription

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
CVC European Equity V Ltd, prenamed	625,000	6,250	50%
CVC European Equity Tandem GP Ltd, prenamed	625,000	6,250	50%
TOTAL	1,250,000	12,500	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,760.-.

Resolutions of the shareholder(s)

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:
 - a. Mrs Emanuela Brero, employee, born on the 25 May 1970 in Bra (Italy) having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - b. Mrs Bénédicte Moens-Colleaux, employee, born on 13 October 1972 in Namur (Belgium), having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - c. Mr Peter Rutland, employee, born on 10 March 1979 in Reading (United Kingdom), having his professional address at 111 Strand, WC2R 0AG London, United-Kingdom.
2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- CVC European Equity V Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031;

ET

"CVC European Equity Tandem GP Limited", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504;

Ci-après représentés par Mlle Caroline Ronfort, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une/de procuration(s) sous seing privé donnée(s).

Laquelle/Lesquelles procuration(s) restera/resteront, après avoir été signée(s) "ne varietur" par le(s) comparant(s) et le notaire instrumentant, annexée(s) aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel/Lesquels comparant(s), représenté(s) comme dit ci-avant, a/ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Blue Sparkle S.à r.l."

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (Euro un cent), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le douzième jour du mois de juin à 15.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice Social - Comptes Annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie/les parties qui a/ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
CVC European Equity V Ltd, préqualifiée	625.000	6.250	50%
CVC European Equity Tandem GP Ltd, prequalifiée	625.000	6.250	50%
TOTAL	1.250.000	12.500	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq-cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

50339

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.760,-.

Résolution des / de (l')associé(s)

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s) pour une période indéterminée
 - a. Emanuela Brero, employé, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - b. Bénédicte Moens-Colleaux, employée, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - c. Peter Rutland, employé, né le 10 mars 1979 à Reading (Royaume-Uni) ayant son adresse professionnelle à 111 Strand, WC2R 0AG Londres, Royaume-Uni.
2. Le siège social de la Société est établi à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante), celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 31 mars 2009, LAC/2009/12421. - Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009058352/208/429.

(090067659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Ruban Bleu Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.217.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre l'Etude Duro & Lorang situé à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle et la société anonyme RUBAN BLEU HOLDING SA. a été dénoncé avec effet immédiat par l'Agent domiciliataire.

Les administrateurs Maître Charles DURO, Maître KARINE MASTINU et Maître Marianne GOEBEL tous avocats, demeurant à Luxembourg ont démissionné de leurs fonctions avec effet immédiat.

Le commissaire aux comptes, la Fiduciaire Grand-Ducale S.A. a démissionné de ses fonctions avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

ETUDE DURO & LORANG

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009058527/17.

(090067823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Dreier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 33, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058534/10.

(090068028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Société Civile Immobilière BC Investors, TheFormJuriWasNull.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 10, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg E 3.242.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1, Monsieur Paul MARZOUK, administrateur de sociétés, né à Tunis (Tunisie), le 4 août 1945, demeurant à F-75016 Paris, 61, rue Scheffer (France),

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire spécial de:

a) Mademoiselle Ariane Marie CHRYSSOSTALIS, médecin, née à Paris (France), le 15 novembre 1974, demeurant à F-75003 Paris, 11, rue de Notre Dame de Nazareth (France).

b) Madame Agnès Constance CHRYSSOSTALIS, architecte, née à Paris (France), le 31 octobre 1976, demeurant à F-75010 Paris, 33, rue des Petites Ecuries.

c) Monsieur Gérard KISLER, directeur de sociétés, né à Paris (France), le 25 mai 1949, demeurant à F-75016 Paris, 11, rue Marbeau.

En vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date du

2. Monsieur Romain MARZOUK, operations manager, né à Paris (France), le 22 mai 1977, demeurant à L-1946 Luxembourg, 10, rue Louvigny,

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Giancarlo d'ELIA, conseil économique, né à Naples (Italie), le 20 août 1962, demeurant à L-3393 Roedgen, 6, rue des Jardins,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et les comparants, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société civile "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BC INVESTORS", établie et ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 10, rue Louvigny, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 3242, constituée suivant acte sous seing privé en date du 12 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2335 du 14 décembre 2006,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ainsi que toutes les opérations mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation, dans la limite d'opérations à caractère civil.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARZOUK; MARZOUK; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2008. Relation GRE/2009/1601. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 5 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009058528/231/55.

(090068102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Agria Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 55.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058537/10.

(090068030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Copaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 28.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058541/10.

(090068032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Entreprise Mendes Americo, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 302, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 108.644.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour ENTREPRISE MENDES AMERICO S.A R.L.

Américo MARQUES MENDES

Gérant

Référence de publication: 2009058543/13.

(090068119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Inter-Concept Electro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 29, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 111.859.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009058549/16.

(090067882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Wata SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.
R.C.S. Luxembourg B 80.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058547/10.

(090068034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Stockage Industriel Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 96.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 8 mai 2009.

FIDUNORD Sarl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2009058703/14.

(090067692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Café & Factory Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 131.841.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058545/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08079. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Arma Ingénierie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone industrielle «Le 2000», rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 86.559.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ARMA INGENIERIE INTERNATIONAL S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. "Le 2000", route de Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86559, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 931 du 19 juin 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2749 du 12 novembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Salah-Eddine ABOU-OBEIDA, dirigeant de sociétés, demeurant à F-95220 Herblay, 2, Allée des Tilleuls, (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Denis BUTTERBACH, ingénieur, demeurant à F-57220 Valmunster, 2, rue du Ruisseau, (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien FEVE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement du régime de signature statutaire actuel des administrateurs et modification afférente de l'article 13 des statuts.

2. Nominations statutaires.

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le régime de signature statutaire actuel des administrateurs et de modifier en conséquence l'article 13 des statuts afin de lui la teneur suivante:

" **Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de tous les administrateurs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

Deuxième résolution

L'assemblée décide, par vote spécial, d'accepter la démission avec date d'effet au 12 décembre 2008, de Monsieur Denis BUTTERBACH de ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué et de lui donner décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer, avec effet au 12 décembre 2008, Francis MALJEAN, ingénieur, né à Tours (France), le 16 février 1959, demeurant à F-57420 Lorry-Mardigny, 13, rue de Metz, à la fonction d'administrateur de la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer, avec effet au 12 décembre 2008, Monsieur Denis BUTTERBACH, ingénieur, né à Creutzwald (France), le 9 mars 1958, demeurant à F-57220 Valmunster, 2, rue du Ruisseau, (France), à la fonction de directeur opérationnel régional pour l'exécution des activités du bureau d'étude en ingénierie.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'attribuer aux administrateurs ainsi qu'au poste de directeur régional un pouvoir de signature, lequel aura la teneur suivante:

"Pour toutes opérations de gestion courante de la Société, comprenant notamment l'exécution de virements et de chèques bancaires liée à l'activité principale de la Société et ceci avec une limite de 50.000,- € T.T.C maximum par facture et avec un plafond de 100.000,- € T.T.C maximum par mois, la Société est valablement engagée par la signature conjointe du directeur opérationnel régional et de l'administrateur-délégué."

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Francis MALJEAN, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué de la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ABOU-OBEIDA - BUTTERBACH - FEVE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mai 2009. Relation GRE/2009/1672. Reçu soixante quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009059072/231/82.

(090069121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Happy Baby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1269 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Busbach.

R.C.S. Luxembourg B 121.767.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058546/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00107. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Bureau d'Architecture Jean-Luc Lambert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4487 Belvaux, 143, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 81.841.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009058550/16.

(090067885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Accendo Capital Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.972.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058551/10.

(090067914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

S.L. Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.254.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

7/5/09.

Olivier Herry

Le gérant

Référence de publication: 2009058552/12.

(090067916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Immobilière Julien Vesque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 120.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058660/10.

(090068035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Isomontage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 19.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058662/10.

(090068042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Aménagement Intérieur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 87.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058664/10.

(090068044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

F.S.W. s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9516 Wiltz, 1, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 96.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058665/10.

(090068046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Jardinier-Paysagiste Lemmer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7397 Hunsdorf, 4, rue Alsbich.

R.C.S. Luxembourg B 50.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058669/10.

(090068047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Exa S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 12.500,82.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 64.097.

—
RECTIFICATIF

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg le 24/03/2009, Référence LSO DC/06571 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 25/03/2009 L090045252.04, doivent être rectifiés par les présents bilan et annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Pour EXA S.à R.L. (en liquidation)

EUROTIME S.A.

Le liquidateur

Signature

Référence de publication: 2009058744/565/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD02997. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Store Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 94.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058673/10.

(090068048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Citibank International plc (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 78.602.

—
EXTRAIT

Par acte notarié du 8 octobre 2008, CITIBANK INTERNATIONAL PLC, une société de droit anglais (la «Société»), a révoqué le mandat accordé par acte notarié du 19 novembre 2003 - avec effet au 1^{er} octobre 2008 - aux termes duquel Monsieur Marc Edouard Pecquet et Monsieur Charles Julien Denotte avaient été nommés mandataires de la Société.

Par un second acte notarié du 8 octobre 2008, la Société a accordé un mandat à Monsieur Charles Julien Denotte. Aux termes de ce mandat qui contient une énumération exemplative de ses pouvoirs, il peut agir individuellement au nom et pour le compte de la Société et est investi du pouvoir de gérer une activité bancaire au Luxembourg au nom et pour le compte de la Société, avec pouvoir de délégation.

La Succursale sera liée par la signature individuelle de Monsieur Charles Julien Denotte, agissant dans les limites du mandat qui lui a été accordé le 8 octobre 2008, ainsi que par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs auront été délégués.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15 avril 2009.

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Emilie RAMPONI

Référence de publication: 2009058688/1177/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05368. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Glischke Bedachungen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-6, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 93.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058675/10.

(090068053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Arcus SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 40, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 85.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058676/10.

(090068055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

House Impex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.141.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2008

Il a été décidé, entre autres, de renouveler pour un nouveau terme de six ans le mandat des administrateurs, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2014, soit:

- Monsieur Bernard DETRY, directeur de société, domicilié à Arlon (B), rue du Beau Site 56, Administrateur;
- Madame Marie DETRY, assistante sociale, domiciliée à Sprimont (B), rue d'Andoumont 129, Administrateur;
- Monsieur Benoît DETRY, administrateur de sociétés, domicilié à Sprimont (B), Croix Henrard 22, Administrateur, Administrateur-Délégué et Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé également de prolonger pour un terme de six ans le mandat du commissaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2014, soit la société FN-Services S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Gruuss-Strooss, 61, L-1991 Weiswampach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 8 mai 2009.

Pour HOUSE IMPEX S.A., Société Anonyme

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009058702/24.

(090067697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Danko Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5254 Sandweiler, 31, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 36.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058678/10.

(090068058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Lidinam Société Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 23.091.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Signatures

LES LIQUIDATEURS

Référence de publication: 2009058679/12.

(090068095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Eurasia Credit Card Funding I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.211.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058680/10.

(090068106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Myra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.505.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21/04/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058681/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07387. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Convergenza S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058682/10.

(090068115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Value Secondary Investments SICAR (S.C.A.), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 124.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058683/11.

(090068116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Emma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 70.013.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058684/10.

(090068121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Tech Age, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 23, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 110.562.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058685/10.

(090068122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Talk finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 88.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058686/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00449. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Palace Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 140.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058737/11.

(090067618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

medienfabrik luxembourg s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 129.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058687/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07395. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

LFG London Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.961.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/05/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009058690/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08724. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Tailored Service Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.650.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/05/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009058691/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08728. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Sbull International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 102.222.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SBULL INTERNATIONAL S.A.

Jean-Marc HEITZ / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009058711/12.

(090067663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Tailored Financing and Consulting Service Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 107.130.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/05/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009058692/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08726. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Whereland Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 140.008.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/05/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009058694/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Wallaby Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 143.664.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/05/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009058695/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08735. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Stockage Industriel Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 96.346.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009

Il a été décidé, entre autres,

- de renouveler les mandats des administrateurs et du Commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2015. Il s'agit de:

- Stockage Industriel S.A., société de droit belge, avec siège social à B-4731 Eynatten, Langstraße 89, administrateur et administrateur-délégué;

- Vincent Logistics S.A. (anciennement Vincent Trucks & Trailers S.A.), société de droit belge, avec siège social à B-4731 Eynatten, Langstraße 89, administrateur;

- Erwin Schröder, fiscaliste, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, administrateur;

- Joseph Faymonville, fiscaliste, demeurant à B-4780 St Vith, Prümer StraBe 8, Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 8 mai 2009.

Pour STOCKAGE INDUSTRIEL INVEST HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009058698/25.

(090067701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

House Impex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.141.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 mai 2008

Le conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Monsieur Benoît DETRY, Administrateur-Délégué, demeurant à B-4140 Sprimont, Croix Henrard 22, est élu Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 8 mai 2009.

Pour HOUSE IMPEX S.A., Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009058701/18.

(090067697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.037.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.349.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signatures

Référence de publication: 2009058739/17.

(090067624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.
